



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TGV

Question écrite n° 48356

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le développement de la desserte TGV en France. Il souhaite connaître le nombre de gares SNCF en service desservies par les rames du TGV ouvertes aux voyageurs en France aujourd'hui, et les évolutions et les sites nouveaux prévus d'ici dix ans.

Texte de la réponse

207 gares sont actuellement desservies par les TGV en France et ce nombre devrait augmenter significativement au cours des dix prochaines années, qu'ils s'agissent de gares nouvellement créés ou de gares existantes desservies par de nouvelles liaisons TGV. Ainsi, pour les gares existantes, celles de Saintes, Royan, Saint-Jean-d'Angely et Cognac vont pouvoir être desservies grâce à l'électrification de l'étoile de Saintes. De nouvelles liaisons TGV desserviront également les gares de Conflans-Fin-d'Oise et de Pontorson - Mont-Saint-Michel. Par ailleurs, des gares nouvelles sont en cours de construction ou en études, notamment les gares de Besançon-Auxon et de Meroux sur la première phase de la branche est de la ligne à grande vitesse (LGV) Rhin-Rhône ou encore la gare d'Allan sur la LGV Méditerranée. La poursuite de développement du réseau ferroviaire à grande vitesse telle qu'approuvée par la loi du 3 août 2009 relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement, qui prévoit le lancement, d'ici à 2020, de 2 000 km de lignes nouvelles, ainsi qu'un programme supplémentaire de 2 500 km pour des horizons ultérieurs, nécessitera une réflexion d'ampleur sur l'opportunité et la localisation de gares nouvelles correspondant aux nouvelles dessertes grande vitesse. À titre d'exemple, la création de nouvelles gares est en cours d'examen dans le cadre des études sur les grands projets du sud-ouest entre Bordeaux et Toulouse, d'une part, et entre Bordeaux et la frontière espagnole, d'autre part. C'est également le cas dans le cadre de procédures de débat public sur les projets de lignes nouvelles, notamment la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan, la LGV Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'interconnexion sud des LGV en Ile-de-France ou la nouvelle liaison ferroviaire Roissy - Picardie.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48356

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4177

Réponse publiée le : 17 novembre 2009, page 10956